

DEC_0290_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC 3 C POUR UN CONCERT DE TAHITI 80

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

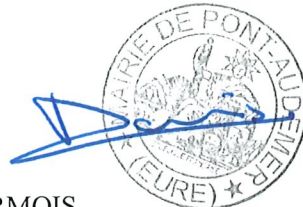
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec 3C domicilié Les Jardins Gambetta 74 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX pour un concert du groupe « Tahiti 80 » en centre ville le samedi 4 juillet 2026 à l'occasion des concerts de l'ouverture du Festival des Mascarets 2026 pour un montant de 4.220 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juillet 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS